







Ventes immobilières.

AUDIENCE DES CRIÉES.

MAISON RUE SAINT-SAUVEUR.

Etude de M. BOUCHER, avoué à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 95. Adjudication le jeudi 24 juin 1852, en l'audience des saisies-immobilières du Tribunal civil de la Seine.

TROIS MAISONS A PARIS.

Etude de M. MOULINNEUF, avoué à Paris, rue Montmartre, 39. Vente sur licitation, en l'audience des criées du Tribunal de la Seine, au Palais-de-Justice, à Paris, deux heures de relevée, le mercredi 23 juin 1852, en trois lots, dont les deux premiers pourront être réunis.

A M. MOULINNEUF, avoué poursuivant, à Paris, rue Montmartre, 39; A M. Roubo, avoué collicitant à Paris, rue Richelieu, 43; A M. Gaullier, avoué collicitant, à Paris, rue Monthabor, 12; A M. Cousin, notaire à Paris, quai Voltaire, 17. (6328)

CHAMBRES ET ÉTUDES DE NOTAIRES.

MAISON D'ORLÉANS.

A vendre à l'amiable, grand et bel HOTEL A PARIS, château, fermes, parcs, forêts et bois, terres labourables, prairies, vignes, usures, tuilleries et maisons forestières, composant plusieurs grands domaines situés dans les départements de Seine-et-Marne, de la Haute-Marne, de l'Allier, du Puy-de-Dôme, de la Creuse, de la Loire-Inférieure et de la Côte-d'Or.

CRÉANCES.

Adjudication en l'étude de M. MESTAYER, notaire à Paris, rue Saint-Marc, 14, le samedi 12 juin 1852, à midi. De CRÉANCES présumées dues aux faillites des sieurs Martinet et Quatousou, et Martinet seul, tailleurs à Paris, et à la liquidation Martinet et Vandrisse, tailleurs à Paris, et s'élevant au total à 50,136 fr. 75 cent.

Et audit M. Mestayer, dépositaire du cahier des charges. (6312)

PAR LETTRES PATENTES

DE SA MAJESTÉ LA REINE D'ANGLETERRE. L'invention brevetée en Angleterre et en France, et dont M. George est le seul possesseur, est destinée à changer totalement le système de l'art dentaire actuellement en usage. Il s'agit de remplacer les plaques d'or et d'hippopotame par l'écaïlle, comme étant aussi durable que l'or, mais plus légère que l'hippopotame. M. George a fait construire une machine à vapeur, ce qui le met à même de remplir promptement et à meilleur compte toutes les commandes. Il consacre les mardis et vendredis, de 1 heure à 3, à donner toutes les explications désirables et à faire voir ces inventions. — N. B. A l'aide d'un nouvel appareil pour le modelage de la bouche, également breveté, M. George n'a besoin que de deux séances pour l'entière fabrication d'un ratelier. 36, rue de Rivoli, de dix à quatre heures. (6947).

RUE MONTESQUIEU, 8, AU COIN DE LA RUE DES BONS-ENFANTS.

AU COIN DE LA RUE

PRÈS LE PALAIS-ROYAL, AU COIN DE LA RUE DES BONS-ENFANTS.

MISE EN VENTE DE SOLDES CONSIDÉRABLES EN MARCHANDISES NOUVELLES

ACHETÉES PAR LA MAISON DU COIN DE RUE

Cet Établissement, qui tient essentiellement à n'annoncer que des BONS MARCHÉS RÉELS, offrira à toutes les dames amateurs de bonnes occasions les articles suivants, qui ne sont qu'un faible aperçu des avantages qu'elles pourront rencontrer dans ces magasins.

- Foulards mille carreaux de toutes nuances, article de 4 fr. 90 c., à 2 fr. 45 c.
Un solde très important en chinés, taffetas 1er qualité, bouquets détaillés et dessins Pompadour, nouveauté de 9 et 10 fr., à 4 90
Taffetas d'Italie, noirs et glacés de toutes couleurs, en 65 cent. de large, qualité de 7 fr., à 3 90
Foulards de l'Inde, la robe par 12 carrés, les mêmes qui se vendent encore partout 30 fr., à 19 »
Taffetas d'Italie noirs brochés, grands et petits dessins, tels que pois, amandes, etc., étoffe de 7 fr., à 4 90
Robes en grenadine tout soie, à volants écossais, par 17 et 18 mètres, nouveauté de 100 fr., à 59 »
Robes en taffetas à volants reps, haute nouveauté, ce qui vaut partout 175 fr., à 118 »
Robes albanaises, barrées de satin, vendues toute la saison 110 fr., à 69 »
Quinze cents robes bayadères, avec baguettes en soie de toutes couleurs, sur orléans, pur alpaga, au lieu de 22 fr., à 11 75
Deux mille pièces de mousseline de laine, dessins riches, impression à 2 et 3 couleurs, article de 1 fr. 10 c., à » 65
Baréges perses et Pompadour, sur fond carreaux de satin, article de 3 francs. 1 45
Châles baréges bagnoes, en 180 cent. de grandeur, à 4 franges, toutes couleurs, rouge, bleu, blanc, amarante, etc., au lieu de 12 fr., à 6 40
Châles en fil blanc, à 4 franges, 180 cent. de grandeur, article de 6 fr. 75 c., à 2 fr. 95 c.
Guingans d'Alsace, à petits carreaux de toutes nuances, garanties bon teint, bleu et blanc, marron et blanc, etc., à » 45
Six cents grands rideaux stores brochés, avec encadrement, dessins à jour, de 3 mètres de hauteur, sur 180 cent. de largeur, article de 10 fr., à 4 75
Une forte partie de gazes vénitienues, à bordures, pour rideaux de vitrage, au lieu de 1 fr., à » 60
Cinq cents pièces madapolam d'Alsace pour chemises, qualité fine et forte, article de 80 c., à » 50
Quatre cents jupons en percale, broderies anglaises, ce qui vaut 12 fr., à 6 50
Toiles cretonnes, tout fil, filées et tissées à la main, en 1 mètre 20 cent. de large, pour lits de maîtres, article de 3 fr., à 1 90
Quinze cents douzaines serviettes en toile tout fil, à litaux bleus, qualité de 13 fr., à 7 50
Deux mille douzaines serviettes damassées, avec encadrement, garanties tout fil, au lieu de 16 fr. la douzaine, à 11 50
Deux cents pièces toiles de Flandre en tout fil, première qualité, largeur 1 mètre 5 centimètres, article de 2 fr. 25 c., à 1 45
Cinq cents services de 12 couverts, damassés de saxe à fleurs, avec une nappe de 2 mètres 75 centimètres de long sur 1 mètre 80 centimètres de large, ce qui se vend dans la spécialité 70 fr., à 39 »

EN OUTRE, POUR COMPLÉTER CETTE SÉRIE DE PRIX AVANTAGEUX,

Le COIN DE RUE vendra une affaire colossale composée de cinq mille robes,

Grenadine double, ETOFFE TOUT SOIE, à riches dessins, taffetas chinés, perses et Pompadour de toutes couleurs, nouveautés de

4 FR. 50 LE MÈTRE A 1 FR. 45

La publication légale des Actes de Société est obligatoire, pour l'année 1852, dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

Production de titres.

Du concordat du vingt-sept janvier mil huit cent cinquante-deux, enregistré et homologué le vingt-cinq février suivant, entre M. MEYER, ancien directeur du Cirque national, boulevard du Temple, n° 39, et ses créanciers.

Etude de M. REY, agréé, rue Croix-des-Petits-Champs, 25. D'un acte sous signatures privées, en date, à Paris, du vingt-huit mai mil huit cent cinquante-deux, enregistré.

LARD, cordonnier, demeurant à Lyon, Grande-Rue-Mercière, 58, et M. Pierre-Joseph-Napoléon LAGUESSE, marchand de caïrs et cotopridaire, marchand à Dijon (Côte-d'Or).

par M. Julie RECHER, avant veuve Brouard, et aujourd'hui épouse séparée, quant aux biens, de M. Jules-Joseph GERHARD, et 2e le sieur GERHARD, époux de M. Lecher, tant pour son compte personnel, que pour autoriser la dame son épouse, tous deux demeurant à Paris, rue Meslay, 22, agissant comme co-gérants de la société F. GERHARD et C.

M. Thiva est seul autorisé à administrer et signer pour la société, mais seulement pour les recettes et dépenses, et le sieur Martin pour faire des traités de vente. Il est interdit à chacun de contracter aucune dette pour le compte de la société, tous les achats et ventes devant se faire expressément au comptant, par ce moyen, il n'y a pas de fonds social déterminé.

Du sieur PELTIER (Justin), fabricant de chandeliers, avenue de Saxe, 11, le 10 juin à 4 heures 1/2 (N° 826 du gr.). Du sieur BRANDON (Jean), ancien nourrisseur, à La Villette, rue de Flandres, 107, le 15 juin à 11 heures (N° 937 du gr.).

avis sur l'excusabilité du failli. Nota. Les créanciers et le failli peuvent prendre au greffe communication des comptes et rapport des syndics (N° 821 du gr.).

CLOTURE DES OPÉRATIONS POUR INSUFFISANCE D'ACTIF. N. B. Un mois après la date de ces jugements, chaque créancier restant dans l'exercice de ses droits contre le failli.

Ventes mobilières.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini. Le 12 juin. Consistant en bureau, table, buffet, secrétaire, commode, etc. Consistant en bureau, table, secrétaire, cartonnier en acajou, etc. Consistant en bureaux en acajou, cartonnier, commode, etc. Consistant en tables, buffets en meubres, armoires, chaises, etc. Rue Notre-Dame-de-Nazareth, 9, à Paris.

Etude de M. REY, agréé, rue Croix-des-Petits-Champs, 25. D'un acte sous signatures privées, en date, à Paris, du vingt-huit mai mil huit cent cinquante-deux, enregistré. Il a été extrait ce qui suit: Etre M. Etloi-Joseph DELEFOSSE, négociant, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Saint-Denis, n° 54. Et une personne désignée audit acte.

Le capital social, fixé à soixante mille francs, est fourni, savoir: vingt mille francs par la société F. Gerhardt et C., et vingt mille francs par le commanditaire au vingt-sept mai mil huit cent cinquante-deux, pour l'achat de la propriété de la rue de la Harpe, n° 10, et pour l'achat de la propriété de la rue de la Harpe, n° 10, et pour l'achat de la propriété de la rue de la Harpe, n° 10.

Le capital social, fixé à soixante mille francs, est fourni, savoir: vingt mille francs par la société F. Gerhardt et C., et vingt mille francs par le commanditaire au vingt-sept mai mil huit cent cinquante-deux, pour l'achat de la propriété de la rue de la Harpe, n° 10, et pour l'achat de la propriété de la rue de la Harpe, n° 10, et pour l'achat de la propriété de la rue de la Harpe, n° 10.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis de dix à quatre heures.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis de dix à quatre heures.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis de dix à quatre heures.

TRIBUNAL DE COMMERCE. AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal communication de la comptabilité des faillites qui les concernent, les samedis de dix à quatre heures.